

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2021

* * * * *

Le 2 juin 2021, se sont réunis, en salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat, sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le 27 mai 2021.

PRESENTS : AIME Véronique - DUCOING Stéphane - CROUZET Laurence - DESCORMES Alain - FURMINIEUX Magali - LEMOINE Catherine - LERMET Thierry - LOURME Françoise - MALSERT Eliette - MONTABONNET Christophe - POSE Guillaume - SAUREL Virginie - SENECHAL Sylvie – SIGNOVERT Jacky

ABSENTS EXCUSÉS : CHOMEL Lilian

SECRETAIRE DE SÉANCE : Melissandre LOISEAU

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril à l'unanimité

* * * * *

PRÉAMBULE

Certains conseillers ont demandé en préambule des délibérations, dont ils avaient connaissance lors de la convocation, d'avoir un état des lieux plus précis sur la situation financière de la commune et sur le financement du Centre-Bourg.

Le Maire présente la situation de manière très factuelle :

- Le montant total des factures pour solder les travaux du Centre-Bourg s'élève à 1 019 935,80 €, il sera à payer à Habitat Dauphinois à la fin des travaux (prévus entre le 30 juin et le 15 juillet). La commune ne disposant pas de cette somme n'a pas d'autres choix que de recourir à l'emprunt pour respecter les engagements pris lors du lancement de cette opération en 2019.
- Lors de l'installation du nouveau conseil en juillet 2020 les fonds dont disposaient la commune étaient de 273 326,68 € et il restait alors près de 1 729 727,77 € (achat et frais de vente de l'épicerie inclus) pour financer le projet.
- Sur le prêt de 700 000,00 € contracté en juillet 2019 pour ce projet, seulement 202 779,88 € avaient été réglés à Habitat Dauphinois + 103 920,00 € pour le terrain Joubert.
- Lors de la renégociation de la DETR (subvention de l'état) le plan actualisé montrait un déficit de financement de plus 180 000,00 €. Une DETR, qui s'est avérée moins importante que celle attendue.
- Des subventions à hauteur de 790 000,00 € sont attendues pour financer le projet de même qu'un remboursement de FCTVA (environ 200 000,00 €).

Cette présentation a suscité beaucoup d'échanges. Des conseillers souhaitent insister sur le fait que cette décision n'est pas de la responsabilité du conseil actuel et communiquer en ce sens auprès de la population. Mais la plupart estime que les chiffres présentés se suffisent à eux-mêmes et que la population comprendra bien que ce n'est pas une volonté du conseil actuel que d'endetter encore plus la commune. L'ensemble du conseil est évidemment affecté de devoir recourir à un nouvel emprunt pour honorer un engagement qui n'a pas été initié par l'équipe municipale en place, mais le maire précise qu'en travaillant avec la DGFIP d'Annonay, aucune autre solution n'a été trouvée. En définitive, tout le monde convient qu'il est de notre responsabilité d'honorer les engagements de la commune et que le recours à l'emprunt est la seule solution.

D2021 06 13 - COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE N° 1-2021

M. le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une décision modificative du budget primitif 2021, afin d'assurer la trésorerie pour le paiement des factures du chantier du centre bourg en réévaluant le montant de l'emprunt.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				

Article 164 chapitre 016				650 000.00 €
Article 2313 chapitre 23		650 000.00 €		
TOTAL		650 000.00 €		650 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré par 10 voix pour et 4 abstentions

- **VALIDE** la décision modificative décrite ci-dessus.

D2021 06 14 - COMPTABILITE – EMPRUNT PROJET CENTRE BOURG

Le montant total des factures pour le solder s'élève à un peu plus de 1 million d'euros (1 019 935,80 €). Il sera à payer à Habitat Dauphinois à la fin des travaux entre le 30 juin et le 15 juillet. Il nous faut donc trouver cette somme pour payer ces factures. Nous pensons disposer de 200 000,00 € en fonds propres à cette date. Il nous faudra emprunter le restant, soit la somme de 800 000,00 €. En coordination avec le Trésorier de la DGFIP d'Annonay, nous avons travaillé à la mise en place d'un nouveau plan supportable pour la commune. Celui-ci se traduit par la mise en place de 2 prêts.

- 1 prêt relais de 400 000 € en attente des subventions (790 000 €) et du FCTVA (environ 200 000 € lié au projet). Ce type de prêt était déjà inscrit dans le projet initial, il viendra en complément de celui de 550 000 € déjà contracté en décembre. Nous avons été confortés par M. Julien de la Trésorerie d'Annonay qu'un Prêt Relais doit financer l'attente de recettes. Il ne doit pas financer de l'investissement.
- 1 prêt à long terme de 400 000 € pour le solde manquant au projet global.

Ce plan impactera évidemment les ressources de fonctionnement de la commune et par ricochet sa capacité d'autofinancement. Pour y remédier, il nous faudra lors du vote du prochain budget revoir la fiscalité à la hausse. C'est un conseil appuyé du trésorier et une attente souhaitée des partenaires financiers. Certains conseillers ne sont pas en accord avec cet état de fait.

Pour finaliser le projet centre bourg, M. le Maire et l'Adjointe aux Finances ont pris contact avec 4 banques :

- La Banque Postale, qui n'a pas souhaité répondre à l'offre en raison de leur incapacité à s'aligner face à la concurrence.
- Le Crédit Mutuel,
- Le Crédit Agricole Centre-Est et
- La caisse d'épargne.

À ce jour, l'offre du Crédit Mutuel apparaît la plus intéressante (un tableau présentant les différentes offres a été remis à l'ensemble du conseil).

Détail de la proposition

Crédit à long terme

Montant : 400 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 0.85 %

Remboursement trimestriel d'un montant de 7 107.77€ avec mise à disposition des fonds immédiate

Frais de dossier : 400 €

Crédit à court terme – crédit relais

Montant : 400 000 €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 0,38 %

Remboursement trimestriel des intérêts - Déblocage des fonds en intégralité

Frais de dossier : 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré par 10 voix pour et 4 abstentions

- **DÉCIDE** de recourir aux financements ci-dessus exposés et de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

D2021 05 15 - AFFAIRE SCOLAIRES - SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

Le prestataire actuel (la Truffolie) étant remis en cause par les parents et le personnel de la cantine, la commission cantine composée de Véronique Aimé, Françoise Lourme et Eliette Malsert s'est rapprochée d'un nouveau prestataire potentiel (API). Après plusieurs rendez-vous dont un à déguster un repas type, la commission a jugé ce prestataire très professionnel, avec une offre de qualité et mieux placée financièrement. En l'état, la commission demande au maire de proposer au conseil le changement de prestataire. Le Maire propose donc au conseil le changement de prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer un contrat avec API et à arrêter celui avec la Truffolie.

- **DIT** que ce contrat prendra effet à partir du 01 septembre 2021

D2021 05 16- AFFAIRES SCOLAIRES - TARIF DU REPAS DE CANTINE

Aujourd'hui, le prix du repas facturé aux parents est de 3,80 €. Une partie du repas (0,05 cts) est pris en charge par la municipalité. Ce montant ne correspond pas au coût réel du fonctionnement de la cantine car n'y a aucune quote-part liée aux frais de personnels. Pour rappel, 3 personnes sont mobilisées pour assurer ce service. Il convient aussi de préciser que sur la plupart des communes, une partie des coûts de personnels est répercutée dans le prix du repas, et que le coût moyen d'un repas dépasse les 4 €. Le coût du repas n'a pas été augmenté depuis 2013.

Le coût du repas proposé aujourd'hui par API est de 3,53 € (location du four inclus). Un coût donc moins important que celui qui était proposé par l'ancien prestataire.

Options envisagées :

1. La municipalité maintient le prix du repas à celui déjà en vigueur portant ainsi le repas à 3,80 € pour dégager un peu de bénéfices pour les frais de personnels
2. La municipalité augmente le prix du repas à 4 € pour couvrir davantage les frais de personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré par 8 voix pour l'option 1 et 4 pour l'option 2

- **DECIDE** de maintenir le prix du repas de cantine à 3,80 €.

QUESTION DIVERSES

Épicerie - Contrat Location Gérance

Nous travaillons aujourd'hui avec le notaire à l'élaboration d'un contrat de location gérance pour le Multi-Service. L'option contrat de location gérance avec option d'achat est celle envisagée. Un courrier d'information sur les échanges à ce sujet avec les épiciers a été transmis aux conseillers ainsi qu'à Mme Fanget et M. Courbier dans le cas où ceux-ci souhaiteraient y apporter des corrections avant la tenue du conseil. Ils ne se sont pas manifestés. Rappel : le fonds de commerce a été racheté à Mme Dubuis 60 000,00 € (42 500 € pour le fonds et 17 500 € pour le matériel) auquel il convient d'ajouter une indemnité pour rupture de bail commercial d'un montant de 20 000 €.

Lors de nos échanges avec Mme Fanget et M. Courbier, nous avons notifié que la négociation pour le rachat du fonds s'établirait sur la base de 42 500 € pour le fonds. Pour le matériel, seulement ce dont ils ont besoin leurs sera revendus (avec décote possible si certains équipements auraient été surestimés). Ils nous ont fait part alors que pour eux la base de 42 500 € pour le fonds était surévaluée au vu du chiffre d'affaires réalisé par Mme Dubuis. Le contrat de location gérance devait alors se finaliser en début d'année avant leur installation dans les nouveaux locaux. Entre temps, ils ont demandé à ouvrir dans les anciens. Comme l'épicerie était fermée depuis plusieurs semaines, et qu'il y avait des attentes fortes des habitants, nous y avons répondu favorablement et pris une délibération en décembre pour contracter un bail commercial. Aucun loyer n'a été perçu à ce jour de même aucun document contractuel n'a été établi avec eux sur le contrat gérance.

Après un tour de table, les conseillers souhaitent que cette base de négociation soit maintenue, d'autant que lors des entretiens pour le choix des repreneurs, il leur avait été aussi notifié que la somme de 40 000,00 € était aussi celle estimée par la CCI. L'option de convenir seulement à une location gérance sans option d'achat est aussi envisagée, la Commune pouvant rester propriétaire de ce fonds.

Ils seront reçus ce jeudi en mairie pour en discuter avec le Maire et Véronique Aimé en charge de ce dossier.

Épicerie - Climatisation

La climatisation de l'épicerie est tombée en panne. 2 entreprises se sont rendues sur place et leur diagnostic était le même. Une réparation sur un modèle ancien est onéreuse et n'est pas garantie. Son remplacement dépasserait les 6 000 € et n'a pas été une option envisageable du fait des quelques semaines qui leur restent à faire dans ces locaux. Une solution de location a été trouvée.

Élections

Un planning pour les élections a été mis en place. Pour assurer leur bon déroulement nous avons besoin d'une présence de 6 personnes en continu, pour cela chaque conseiller doit y consacrer 6 h les 2 derniers dimanches de juin. Il est demandé aux conseillers toujours pas inscrits ou pas suffisamment de le faire. Sylvie Sénéchal adjointe en charge des élections insiste pour que les conseillers réfractaires honorent leur engagement. En parallèle un appel à la population a été lancé pour diminuer cette contrainte. Quelques personnes se sont manifestées, nous les en remercions. Un planning pour ces deux dimanches sera préparé semaine prochaine.

Le protocole sanitaire conseille à ce que les assesseurs soient vaccinés ou testés mais sans obligation. Pour assurer ce protocole, les élections se tiendront à la salle communale. La préfecture a mis à disposition des communes : des visières, des masques, du gel et des autotests. Le Maire ira les récupérer à l'Agglo.

La Préparation de la Salle se fera le vendredi 18 juin à 9h par Sylvie, Guillaume et Virginie. Il sera demandé à Jérôme de les aider.

Lotissement La Fontaine

Nous avons reçu Messieurs Aimé et Duculty lors d'une réunion hebdomadaire du conseil pour leur demande de reprise de voirie et des espaces verts du lotissement La Fontaine. Reprendre les espaces verts n'avait pas été alors retenu. Pour la voirie la possibilité de faire une convention n'était pas écartée mais comportait de nombreuses réserves (expertise des travaux, éclairage...) mais également pour les personnes ayant déjà fait l'acquisition d'une parcelle. Il était aussi souligné qu'une telle reprise (même gracieuse) impliquait un acte notarié à la charge de la commune. De fait, une convention aurait dû être élaborée avant le dépôt de permis. Il est convenu d'attendre la fin des travaux pour (éventuellement) faire cette convention.

Indivision Barlet

Il nous a été signalé que le chemin communal se trouvant route de Brunieux quartier Mortier Nord est régulièrement bloqué par le fait d'un stationnement abusif. M. Le Maire et son adjoint aux travaux se sont rendus sur place pour demander aux propriétaires de bien vouloir respecter le libre accès de ce chemin et de remettre en état le monticule laissé en amont. Suite à cette visite un courrier leur a été transmis. Cependant, quelques mois après la situation n'a pas évolué et l'indivision Barlet nous le fait remarquer dans un nouveau courrier qui précise aussi qu'un autre riverain conteste même l'existence de ce chemin. Il est fait aussi remarquer que d'autres chemins communaux sont utilisés abusivement par des particuliers et qu'il ne faudrait pas qu'ils disparaissent du patrimoine communal. Pour le chemin communal route de Brunieux, le Maire a fait part aux conseillers des différents courriers échangés et propose une ultime tentative de conciliation amiable en proposant aux différents propriétaires concernés un RdV sur place.

Ruelle des écoreuils

Mme Bador par son cabinet d'avocat nous a signalé un problème de clôture non conforme à la réglementation en vigueur. Lors d'un énième conflit de voisinage, le maire précise qu'il s'est rendu début mai, accompagné des gendarmes, sur le terrain. Ce conflit va bien au-delà de cette infraction, mais cette irrégularité a bien été constaté. Il a été demandé à Mme DOREL de se remettre en conformité. Cela n'a toujours pas été fait à ce jour et le cabinet a relancé le Maire pour qu'il exerce son pouvoir de police. Cette procédure est en cours, une lettre pour constater les faits sera envoyée afin qu'à l'issue du constat un PV soit établi. Les services de l'État accompagnent la Mairie dans cette procédure.

Tolondière

La route reliant les Barges à la Tolondière s'est effondrée sur un côté lors des pluies du 10 mai. Une grande partie des écoulements venaient de la départementale et sans l'intervention des riverains pour les dévier les dégâts auraient pu être plus importants. Un constat avec le service des routes du département a été fait dès le lendemain. Une prise en charge technique et financière a été demandée au département.

Personnel Communal

Le poste de cantinière pourvue par Pascale Finand (qui part à la retraite) et celui de secrétaire de mairie qui sera libéré suite au départ effectif de Mireille Boucher ont fait l'objet d'une annonce dans emploi territorial. Angélique Lefèvre a postulé pour celui de Pascale Finand, cette demande sera étudiée par la commission ressources humaines. Pour le poste de secrétaire, nous souhaitons que Mélissandre Loiseau y postule, même si le principe d'organiser ce poste en deux temps partiels est à l'étude. En attendant son contrat a été prolongé jusqu'à la fin de l'année. Une annonce auprès de Pôle Emploi a été aussi lancée pour trouver une aide au poste de Jérôme Cleux. À la suite de cette information, certains conseillers ont émis des réserves sur le besoin de cette aide. Le Maire précise que l'employé communal bénéficiait ces dernières années de l'apport d'une société extérieure, que le travail réalisé, notamment pour le fleurissement du village, est de qualité et demande du temps.

Scènes nomades de l'été

L'Agglo dans le cadre des "scènes nomades" a sollicité la commune pour accueillir le spectacle "La famille vient en mangeant". La commune y a répondu favorablement et celui-ci est programmé le 9 juillet à 21h à l'ancienne école privée.

FC Châtelet

Stéphane s'est rendu aux portes ouvertes du FC Châtelet ce samedi 29 mai. Ils ont des attentes, notamment pour l'entretien des terrains. Une rencontre avec les communes concernées est à l'étude pour définir un principe de mutualisation de cet entretien.

Mur de Soutènement Rue du Coteau

Le maire fait part d'une lettre recommandée de M et Mme Seux reçue le 12 mai concernant le mur de soutènement Rue du Coteau. L'ordre du jour de ce conseil étant très dense, ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion hebdomadaire et au besoin, si délibération, lors d'un prochain conseil. Une copie de ce courrier sera transmise à chaque conseiller pour qu'il ait un avis.

Chemin de la Madone

Suite au dernier PV, certains conseillers ont souhaité rajouter que le fait que des semi-remorques venant de la distillerie empruntent le chemin partant du Lieu-dit Coulières (voie ferrée), puis le chemin de la Madone, ne concerne pas que les riverains. Que cela pose un problème de sécurité pour les adultes et enfants qui circulent à pied, vélo, poussette, tracteurs et autres, dans cette zone pour rejoindre la voie douce des Berges du Rhône », prendre le chemin de châtelet ou tout simplement se promener dans le village.

Que s'il arrivait le moindre accident, la responsabilité du Maire serait recherchée.

Et que par ailleurs, le poids des semi-remorques finira par poser problème à plus ou moins long terme. Les camions pendant des années n'ont pas emprunté ce pont aussi il n'a sûrement pas été conçu pour le passage d'engins aussi lourds

Et que c'est sans compter également sur les dégâts causés aux buttes et aux caniveaux par les camions.

Il n'y aura pas de réunion hebdomadaire ce lundi 7.

Prochain conseil : Lundi 5 juillet à 18h30